

N° 2022-065

## ACQUISITION BATIMENT

L'an deux mil vingt-deux le 6 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 30 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, CHENAL Murielle, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michèle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian,

### Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie (qui donne pouvoir à M. Spigarelli), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme Maironi-Gonthier)

MM. TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27	Présents : 20	Absents : 7	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Vu la saisine des domaines effectuée le 9 juin 2022 ;

Le Président informe le conseil qu'un bâtiment est actuellement en vente sur la commune de la Plagne Tarentaise pour un montant de 1 200 000 € situé 481 Rue Albert Perrière 73210 La Plagne Tarentaise (parcelle cadastrale 1339).

Il s'agit d'un immeuble sur 4 niveaux d'environ 700m<sup>2</sup> composé actuellement de bureaux et de logements.

Vu le manque de locaux et la nécessité d'avoir une maîtrise foncière sur le territoire, il est proposé au conseil d'acquérir ce bâtiment.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0

- nombre de suffrages exprimés : 25  
- nombre de votes « pour » : 25  
- nombre de votes « contre » : 0

Accusé de réception en préfecture  
N° 24730817-20220706-DEL2022-065-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2022  
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE M. le Président à négocier l'achat de ce bâtiment pour un montant maximal de 1 200 000 €,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 6 JUILLET 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

  
**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX